

Nouvelle négociation des minima dans la branche du Machinisme agricole

En raison de la flambée de l'inflation tout au long de ces derniers mois, la position de notre Fédération FO de la métallurgie est de demander la réouverture de négociations sur les salaires minima dans les branches.

En ce qui concerne la branche du Machinisme agricole, lors des négociations de janvier 2022, nous avons obtenu 3,2 % d'augmentation des salaires minima sur l'ensemble de la grille.

Dans ce contexte économique difficile, et qui perdure, FO Métaux a demandé la réouverture des négociations et revendiqué une augmentation de 3 % sur l'ensemble de la grille.

Ce jour, après un long débat entre les organisations syndicales et patronales, FO Métaux a obtenu une augmentation de 2 % sur l'ensemble de la grille, applicable au 1^{er} juillet 2022.

FO Métaux sera signataire de cet accord qui défend et préserve le pouvoir d'achat des salariés de la branche du Machinisme agricole.

Paris, le 20 juillet 2022

Contact :

Nathalie CAPART, Secrétaire fédérale, branche du Machinisme agricole 06.31.36.29.44